



## Rétention puis suspension du permis probatoire

Par **tristan79**, le **02/08/2016** à **10:56**

Bonjour,

J'étais titulaire d'un permis probatoire depuis moins de 6 mois lorsque j'ai été arrêté et contrôlé avec un taux de 0,6 mg/l d'air expiré, 20 minutes après avoir consommé mon dernier verre : rétention du permis de conduire immédiate.

J'ai reçu de la préfecture un arrêté (feuille 3F) stipulant que la validité de mon permis de conduire est suspendue pour 5 mois, plus visite médicale favorable. J'ai été convoqué par téléphone à me rendre à la gendarmerie dans deux jours.

Mes questions sont les suivantes, et merci si vous pouvez m'éclairer, si vous aviez besoin d'éléments plus précis sur les circonstances des faits, demandez-les moi.

- Quel va être le "programme" à la gendarmerie ?
- Que risque d'être la suite des événements après cette convocation à la gendarmerie ? du point de vue administratif et/ou judiciaire ?

Cordialement.

Par **aleas**, le **02/08/2016** à **13:24**

Bonjour,

Permis moins de 6 mois donc seulement 6 points, l'alcoolémie entraîne la perte de 6 points, il ne va pas en rester beaucoup [smile17].

Les 6 points de l'alcoolémie seront retirés quand la décision du tribunal sera devenue définitive. Vous avez peut-être la chance de sauver votre permis si c'est votre première infraction à points et si vous parvenez à faire durer la procédure judiciaire dont, pour l'instant, vous n'avez aucune prise jusqu'à la date anniversaire de votre permis de façon à avoir 8 points au compteur ou 9 si vous avez suivi l'AAC.

- arrêtez de boire quand vous allez prendre le volant car vous étiez quand même à 1,20 g/l, vous n'êtes pas seul sur la route
- organisez vous auprès de la préfecture pour la visite médicale et les tests psychotechniques que vous devrez subir.

Par **tristan79**, le **02/08/2016 à 15:19**

merci Aleas de votre réponse,

Hélas, je doute pouvoir faire durer la procédure judiciaire jusqu'à la date anniversaire de mon permis (juin 2017) même si en effet c'est ma première infraction à points.

J'espère pouvoir tout mettre en oeuvre afin d'éviter l'invalidation de mon permis de conduire, si besoin avec un avocat spécialisé, plusieurs irrégularités lors de mon arrestation et contrôle par éthylomètre peuvent être apportées.

Vous avez tout fait raison et c'est un très bon conseil que vous me donnez concernant l'alcoolémie au volant, je n'avais pas l'intention de prendre le volant, je n'explique toujours pas ce taux très élevé notifié par l'appareil entre deux essais nuls, etc.  
Ce qui est fait est fait, la "machine" est en route.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **02/08/2016 à 17:45**

Bonjour,

Cette convocation est peut être destinée à déposer votre permis.

Par **tristan79**, le **02/08/2016 à 18:11**

bonjour pragma,

Mon permis a été transmis à la préfecture selon et par la gendarmerie, depuis quelques jours.

peut-être ma déposition, entre autres..?

Bien cordialement, et merci !

Par **aleas**, le **02/08/2016** à **22:58**

Bonsoir,

On a vu des dossiers être traités par le tribunal plusieurs mois après les faits.

Quand vous aurez des nouvelles côté judiciaire, revenez sur le forum, on vous dira si vous pouvez espérer arriver à juin 2017 le plus légalement du monde.

Par **tristan79**, le **03/08/2016** à **11:33**

C'est encourageant en effet..

je ne manquerai pas une fois ma convocation au tribunal reçue de refaire un point ici.

Encore merci aleas !!